

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BACHELIER EN IMMOBILIER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

CODE : 715800S32D2

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER¹ EN IMMOBILIER

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant, dans le respect des règles déontologiques des professions immobilières conformément au profil professionnel annexé et compte tenu de son niveau de formation, d'acquérir les compétences théoriques, techniques et méthodologiques relatives :

- ◆ à la recherche de biens immobiliers et à la prospection de clients ;
- ◆ à l'évaluation de la propriété foncière ;
- ◆ à la présentation d'un bien immobilier à un client et à l'information sur ses modalités d'acquisition ou de location ;
- ◆ à l'assistance et au conseil au client jusqu'au terme de la transaction;
- ◆ à l'expertise amiable ou judiciaire, à l'arbitrage ou au conseil technique tant pour l'établissement de constats d'états des lieux que pour l'évaluation de biens fonciers ;
- ◆ à la collecte de données légales et techniques permettant d'évaluer les aspects énergétiques d'un bâtiment ;
- ◆ à la gestion de copropriété ;
- ◆ à l'administration de biens immobiliers.

¹ Dans les dossiers, le masculin est utilisé à titre épïcène.

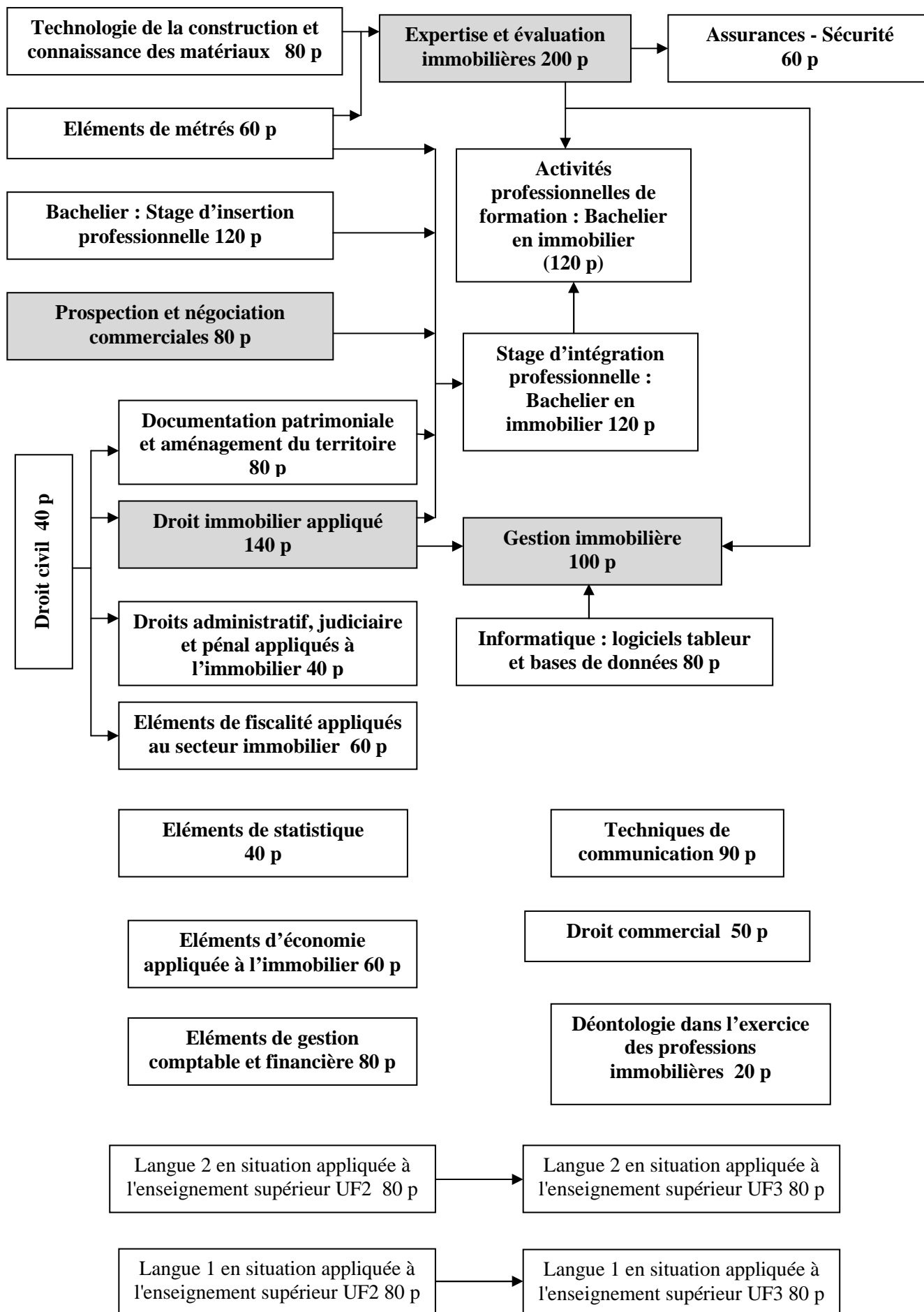
Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	ECTS
Déontologie dans l'exercice des professions immobilières	SCEC	715804U32D1	702		20	1
Eléments de statistique	SCEC	013203U32D1	002		40	3
Techniques de communication	SCEC	714601U32D1	704		90	7
Droits administratif, judiciaire et pénal appliqués à l'immobilier	SCEC	713905U32D1	703		40	3
Droit civil	SCEC	713201U32D2	703		40	3
Eléments de fiscalité appliqués au secteur immobilier	SCEC	712502U32D1	702		60	5
Eléments de gestion comptable et financière	SCEC	711201U32D1	702		80	6
Eléments de métrés	SCEC	715805U32D1	702		60	6
Bachelier : stage d'insertion professionnelle	SCTE	325304U31D1	303		120/20	3
Stage d'intégration professionnelle : bachelier en immobilier	SCEC	715806U32D1	702		120/20	5
Activités professionnelles de formation : bachelier en immobilier	SCEC	715807U32D1	702		120/20	8
Prospection et négociation commerciales	SCEC	714111U32D1	704	X	80	8
Documentation patrimoniale et aménagement du territoire	SCEC	715808U32D1	702		80	6
Droit immobilier appliqué	SCEC	713906U32D1	703	X	140	13
Technologie de la construction et connaissance des matériaux	SCEC	715809U32D1	702		80	7
Expertise et évaluation immobilières	SCEC	715812U32D1	702	X	200	18
Droit commercial	SCEC	713301U32D1	703		50	4
Eléments d'économie appliquée à l'immobilier	SCEC	715104U32D1	702		60	5
Assurances – Sécurité	SCEC	716437U32D1	703		60	5
Gestion immobilière	SCEC	715811U32D1	702	X	100	10
Informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données	SCEC	754603U32D1	710		80	6

<i>En première langue étrangère</i>						
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF2	SCEC	7302 92 U32 D1	706		80	7
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF3	SCEC	7302 93 U32 D1	706		80	7
OU						
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF2	SCEC	7301 92 U32 D1	706		80	7
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF3	SCEC	7301 93 U32 D1	706		80	7
OU						
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF2	SCEC	7303 92 U32 D1	706		80	7
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur – UF3	SCEC	7303 93 U32 D1	706		80	7
<i>En deuxième langue étrangère</i>						
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF2	SCEC	730192U32D1	706		80	7
Néerlandais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 3	SCEC	730193U32D1	706		80	7
OU						
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF2	SCEC	730292U32D1	706		80	7
Anglais en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 3	SCEC	730293U32D1	706		80	7
OU						
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF2	SCEC	730392U32D1	706		80	7
Allemand en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF3	SCEC	730393U32D1	706		80	7
OU						
Espagnol en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 2	SCEC	730492U32D1	706		80	7
Espagnol en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 3	SCEC	730493U32D1	706		80	7
OU						

Italien en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 2	SCEC	730592U32D1	706		80	7
Italien en situation appliqué à l'enseignement supérieur - UF 3	SCEC	730593U32D1	706		80	7
Epreuve intégrée de la section : bachelier en immobilier	SCEC	715800U32D2	702		160/20	20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	2200
B) nombre de périodes professeur	1760
C) nombre total ECTS	180

3. MODALITES DE CAPITALISATION



Epreuve intégrée de la section : Bachelier en immobilier (160 p)

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Bachelier en immobilier » de l'enseignement supérieur économique de promotion sociale et de type court.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN IMMOBILIER

Enseignement supérieur économique de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 29/09/2011

BACHELIER EN IMMOBILIER

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le Bachelier en immobilier² est un professionnel du courtage, de l'administration et de la gestion de biens immeubles. Dans ce cadre, il peut conseiller des clients sur les possibilités d'acquisition, de location ou de vente et est capable de réaliser une analyse marketing sur une zone géographique déterminée. Il met en œuvre les moyens commerciaux, techniques, informatiques, administratifs, financiers et comptables liés à l'exercice de sa profession dans le respect des règles déontologiques et de la législation en vigueur.

Il est l'interlocuteur privilégié dans le cadre d'évaluations d'immeubles en ce compris les aspects énergétiques, de gestion de patrimoine et d'états des lieux. Il dispose des connaissances techniques liées à la réalisation de travaux immobiliers.

Dans le domaine du courtage, il est amené à établir la relation directe avec le client, à initier et soutenir les activités de la force de vente, à assurer le suivi des réalisations commerciales et la négociation des contrats. Dans tous les cas, il vise la satisfaction du client. Dans cette optique, il développe des qualités de communicateur et est capable de s'exprimer dans une autre langue utilisée habituellement soit au niveau national soit au niveau international.

Il développe des qualités relationnelles lui permettant d'assurer ses différentes fonctions. Il peut coordonner une équipe et/ou gérer une entreprise.

II - TACHES

- ◆ Rechercher les biens immobiliers et prospecter les clients ;
- ◆ définir les biens immobiliers dans toutes leurs composantes juridiques et physiques ;
- ◆ observer, définir et évaluer la propriété foncière ;
- ◆ présenter un bien immobilier à un client et l'informer sur les modalités d'acquisition ou de location ;
- ◆ assister et conseiller le client jusqu'au terme de la transaction dans le respect des règles de droit et de la déontologie ;
- ◆ offrir ses compétences en qualité d'expert amiable ou judiciaire, d'arbitre ou de conseiller technique que ce soit pour l'établissement de constats d'états des lieux ou d'évaluation de biens fonciers ;
- ◆ collecter les données légales et techniques permettant d'évaluer les aspects énergétiques d'un bâtiment ;
- ◆ suivre l'état d'avancement de chantiers de construction neuve ou de rénovation et assister le client lors de réceptions provisoires des travaux ;
- ◆ informer, conseiller, concilier et arbitrer les acteurs en présence dans le cadre de la gestion de copropriété ;
- ◆ effectuer la gestion et le suivi des contrats de maintenance et d'entretien de patrimoines immobiliers ;
- ◆ gérer une copropriété dans le cadre de son mandat (établir les budgets, tenir la comptabilité, ...) ;

² Le masculin est utilisé à titre épïcène.

- ◆ administrer les biens immeubles ou les droits immobiliers qui lui sont confiés, pour le compte du mandant qu'il représente vis-à-vis de tiers ;
- ◆ utiliser l'outil informatique nécessaire à l'exercice de ses fonctions et l'appareillage électronique de relevés appropriés ;
- ◆ développer et actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de sa profession.

III - DEBOUCHES

- ◆ Agences immobilières,
- ◆ syndic d'immeubles,
- ◆ régisseur,
- ◆ administrations publiques et sociétés privées,
- ◆ petites, moyennes et grandes entreprises,
- ◆ institutions nationales et internationales.